

Edito

En cette période de forte activité pour les travaux d'exploitation forestière et dans un contexte de marché des bois tendu, nous vous invitons malgré tout à prendre un peu de recul sur votre entreprise.

Vos donneurs d'ordre recherchent tous les jours des ETF en prestation de service pour abattre et/ou débarder des bois car certaines reprises d'entreprises ne sont plus assurées par de jeunes entrepreneurs, ou bien des prix de prestation trop bas ont fait mettre la clé sous la porte à certains de nos collègues.

Votre Association travaille toujours pour répondre à ces deux problématiques mais pour l'une d'elle, elle n'y arrivera pas tant que certains ETF nivelleront leur prix de prestation vers le bas.

Alors aujourd'hui, c'est le moment de ressortir l'outil de cout de revient ou sa calculette pour compter au plus juste, l'ensemble de vos charges et ainsi, proposer un prix de prestation économiquement rentable pour votre entreprise.

Aujourd'hui, vous êtes en position de force pour négocier vos chantiers et vos prix de prestation !

Enfin pour terminer, l'ensemble du conseil d'administration et moi même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous retrouvons dès 2015 pour travailler sur de nombreux dossiers comme l'image du métier d'ETF, les formations certificat Phyto, ou encore le développement de l'outil de déclaration de chantiers pour répondre à vos problématiques de travailleur isolé.

Nous n'oublions pas que le syndicat EDT Gironde prépare le congrès National des Entrepreneurs Des Territoires qui se déroulera le 19, 20 et 21 mars 2015 au Palais des congrès de Bordeaux Lac.

Gérard NAPIAS
Président

Formation Certificat Phyto en prestation de service

Le ROTSTOP est un produit phytosanitaire classé en produit de Biocontrôles.

Son application est ainsi subordonnée au respect de la réglementation relative à l'application de produits phytopharmaceutiques (formation, assurance spécifique et audit de suivi tous les deux ans).

Grace au travail de la FNEDT et de votre Association, la loi d'avenir adoptée le 11 septembre 2014 contient des dispositions d'exemption d'agrément pour les applicateurs formés (DAPA, Certificat phyto) en prestation de services qui utiliseraient des produits de bio contrôle.

Je vous invite fortement à vous rapprocher de votre Association pour connaître les dates de formations opérateur (2 jours) et décideur (3 jours).

Signature de la convention collective Exploitation Forestière

Par avenant du 08 décembre 2014, le syndicat EDT Aquitaine a souhaité intégrer l'activité des ETF en exploitation forestière dans la convention collective régionale des exploitations forestières du massif de Gascogne.

Cet engagement fort, permet d'apporter une meilleure sécurité juridique aux ETF en exploitation, lesquelles sont dorénavant comprises expressément dans le champ d'application de cette convention collective.

Congrès 2015 destination Bordeaux

Le prochain Congrès National des EDT revient en Aquitaine pour se dérouler au Palais des congrès à Bordeaux Lac.

Compte-tenu des enjeux territoriaux, économiques, sociétales ou même environnementaux du massif des Landes de Gascogne, des thématiques, conférences et tables rondes seront consacrées à la filière forestière le 19 et 20 mars 2015.

La fin de ce congrès se conclura le 21

mars par une journée détente à St Emilion.

Vous aurez l'occasion de visiter des caves, déguster des crus dans 3 châteaux et assister à une démonstration de travaux viticoles.

Evolution de l'outil de déclaration de chantier

Depuis le 02 octobre 2014, les 200 opérateurs qui utilisent le système de déclaration de chantier peuvent et s'ils le souhaitent, informer la Gendarmerie de la Gironde et des Landes de la situation de leurs chantiers forestiers. Cette information permet à la Gendarmerie, de connaître la localisation des machines et des chantiers en forêt afin d'effectuer des missions de vigilance et d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'accident.

Pour faire cette déclaration à la gendarmerie, l'opérateur devra se connecter en tant qu'entreprise. Il aura tout simplement à cliquer sur l'icône représentant un sifflet et la déclaration sera envoyée automatiquement.

Simplification administrative

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a adopté un programme de simplification comprenant plus de 200 mesures.

Afin d'en accélérer la mise en oeuvre, le Gouvernement a décidé de mettre en place une organisation dédiée aux simplifications pour les entreprises.

Vous pouvez également proposer vos idées pour améliorer ces démarches pour lesquelles vous trouvez que l'administration demande trop d'informations, pour les démarches qui vous paraissent inutiles ou pour lesquelles les délais de réponses vous semblent trop longs ou pénalisants.

<http://www.faire-simple.gouv.fr/gouvernance>

Cotisation 2015

Le montant de cotisation à l'Association des ETF d'Aquitaine pour 2015 a été fixée à 205€.

Tempête KLAUS

> Avancement du Plan nettoyage / reconstitution au 25 novembre 2014

	Dossiers déposés			Dossiers engagés			Dossiers engagés 2013			Dossiers réalisés payés		
	Dépt	Nbre	Ha	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants	Nbre	Ha	Montants
Nettoyage	24	2	17 Ha	2	17 Ha	53 582 €	2	17 Ha	53 582 €	2	16	53 582 €
	33	1 674	34 409 Ha	1 577	32 800 Ha	43 171 072 €	1 577	32 800 Ha	43 171 072 €	1 401	28 908 Ha	39 468 341 €
	40	5 982	154 569 Ha	5 454	141 412 Ha	188 936 098 €	5 454	141 412 Ha	188 936 098 €	4 896	123 726 Ha	167 701 236 €
	47	447	7 010 Ha	431	6 897 Ha	9 811 959 €	431	6 897 Ha	9 811 959 €	418	6 636 Ha	9 608 109 €
	64	11	92 Ha	8	64 Ha	120 569 €	8	64 Ha	120 569 €	8	61 Ha	120 569 €
	Total	8 116	196 097 Ha	7 472	181 189 Ha	242 093 280 €	7 472	181 189 Ha	242 093 280 €	6 725	159 348 Ha	216 604 319 €
Reboisement	24	2	17 Ha	2	17	53 582 €	2	17	53 582 €	2	16 Ha	53 582 €
	33	1 246	23 602 Ha	1 040	19 436 Ha	23 988 825 €	1 040	19 436 Ha	23 988 825 €	709	13 409 Ha	15 366 654 €
	40	4 742	116 061 Ha	3 927	94 805 Ha	117 181 829 €	3 927	94 805 Ha	117 181 829 €	2 782	68 209 Ha	71 026 347 €
	47	348	4 331 Ha	300	3 816 Ha	5 249 290 €	300	3 816 Ha	5 249 290 €	240	2 884 Ha	3 807 904 €
	64	6	57 Ha	4	33 Ha	64 447 €	4	33 Ha	64 447 €	4	14 Ha	47 147 €
	Total	6 344	144 067 Ha	5 273	118 107 Ha	146 537 973 €	5 273	118 107 Ha	146 537 973 €	3 737	84 533 Ha	90 301 634 €

Source : DRAAF Aquitaine / GIP ATGeRi

> Suivi des aires de déstockage

La création d'aires de stockage a permis de stocker 8 millions de tonnes (9.5 Mm3). Au 31 Août 2014, il reste 2,464 millions de tonnes de bois stockés sur l'ensemble des aires financées.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- BO : 0,990 millions de tonnes
- BI : 1,309 millions de tonnes
- BE : 0,165 millions de tonnes

> Répartition des crédits pour 2015

Annoncée par la Directrice Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires, Mme GESLAIN LANEELLE en conclusion de l'Assemblée Générale du SSSO et par M. Olivier ROGER de la DRAAF lors de notre réunion d'information des ETF des Landes de Gascogne, le chantier de reboisement et de nettoyage suite à la tempête Klaus reste une priorité pour le Ministère. Pour cela et malgré le contexte de réduction des dépenses, la dotation de l'état sera maintenue pour 2015 (environ 35M€).



www.forof.fr

Votre interlocuteur :

Cyril Monneyron
06.35.24.19.79
info@forof.fr

Le QSE au service de la productivité

Exemples de prestations

- Document Unique d'Evaluation des Risques.
- Formations préalables à la délivrance des « autorisations de conduite ».
- Audit sécurité et réglementaire.
- ...

FORET LOGISTIQUE CONSEIL

Et si vous preniez le temps d'y voir clair dans vos comptes ?
Bénéficiez d'un accompagnement compétent et personnalisé adapté à votre activité

AUDITS

DIAGNOSTICS FINANCIERS

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

Une double compétence unique en gestion/comptabilité et métiers de la forêt



FORÊT LOGISTIQUE CONSEIL

Richard EMEYRIAT

richard.emeyriat@foretlogistique.eu
Bureau : 174, avenue du Pdt Schuman
33110 LE BOUSCAT – Tel : 06 37 43 22 95
Siège social : 15, rue de l'Eglise
79170 CHIZE – Tel : 09 64 01 94 55

Entreprise

> Entretien Professionnel

A l'initiative de l'employeur ou du salarié qui a au moins deux ans d'ancienneté, un entretien professionnel est organisé tous les deux ans sur les perspectives d'évolution professionnelle et les besoins du salarié.

Cet entretien ne concerne pas l'évaluation du travail du salarié mais porte sur les perspectives d'évolution professionnelle du salarié (changement de poste, promotion...) et ses besoins en formation.

Tous les 6 ans, l'entretien fait un récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Il permet de vérifier que le salarié a bénéficié des entretiens professionnels prévus au cours des 6 dernières années.

Il permet également de s'assurer qu'au cours de cette période le salarié a :

- suivi au moins une action de formation,
- acquis une certification professionnelle (diplôme...),
- et bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Un compte-rendu est alors rédigé et une copie est remise au salarié.

> Entretien Individuel

L'entretien individuel ne doit pas être confondu avec l'entretien professionnel car ce premier est organisé annuellement. Il a pour fonction principale d'évaluer les performances du salarié, en s'appuyant notamment sur l'atteinte de ses objectifs annuels. Les questions d'évolution, de projet professionnel et de formation peuvent y être abordées, mais bien souvent elles le sont de manière secondaire.

L'entretien annuel s'inscrit donc dans une approche à court terme, dans la mesure où il vise à mettre en place des mesures correctives pour atteindre ou améliorer ses résultats (améliorer son organisation, réduire son taux d'erreur, mieux gérer ses priorités...).

> Virus Rançon

Un ransomware (*en virus rançon*), est un logiciel malveillant pouvant entraîner soit le blocage d'un ordinateur, soit le chiffrement des données qu'il renferme, ou encore la récupération d'informations sensibles.

Transmis par messagerie, le courriel contient généralement une pièce jointe au format « .pdf », « .zip », ou « .exe » qu'on vous demande d'ouvrir.

Un document ne contenant aucune information intéressante pour le destinataire s'ouvre et un virus ou un cheval de Troie s'installe alors automatiquement sur l'ordinateur à l'insu de l'utilisateur.

A noter que ces fichiers malveillants peuvent également être intégrés directement dans des pages web ou diffusés via des liens ou des films présents sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Netlog, Google+, etc.

En amont, vous devez sensibiliser régulièrement les salariés et ce quel que soit le niveau de responsabilité exercé.

Tout personnel connecté au réseau de l'entreprise est susceptible d'être rendu destinataire de mails piégés pouvant infecter au mieux son ordinateur et au pire l'intégralité du système.

Mais également, effectuer des sauvegardes régulières de l'ensemble du système informatique et installer et mettre à jour régulièrement un antivirus et un firewall.

Réunion des ETF d'Aquitaine

Une cinquantaine d'entreprises se sont réunies vendredi 28 novembre à la salle des fêtes de Liposthey dans les Landes pour assister à la réunion annuelle de l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine. La DRAAF Aquitaine, les Conseils Généraux de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne étaient présents, ainsi que le Conseil Régional avec la présence de Béatrice GENDREAU.

A l'ordre du jour de la réunion :

1. Les actions d'accompagnement proposées par l'Association
2. Les dispositifs d'aides à l'embauche
3. Le Plan Epargne Interentreprises et Plan Epargne Collectif Interentreprises
4. Etat d'avancement du plan nettoyage et reboisement
5. Bilan et perspectives des aides FEADER pour les ETF
6. Le traitement contre le fomès
7. Le déficit en graines de pin maritime

Ce fût l'occasion de rappeler aux ETF, les **actions d'accompagnement** proposées par l'Association, mais aussi de faire un point sur l'avancement du **plan nettoyage et reboisement** et sur les **aides européennes pour le soutien à la mécanisation forestière**.

La DRAAF Aquitaine a annoncé le maintien de l'enveloppe pour le plan nettoyage et reboisement en 2015. La pérennité de l'enveloppe devrait être assurée jusqu'en 2017. L'activité devrait donc être assurée encore pendant 2 ans. Après avoir connu une période difficile, la DDTM indique avoir retrouvé un délai de traitement des dossiers normal.

L'enveloppe FEADER 2007-2013 a permis d'apporter des aides au financement pour 259 machines et matériels. La prochaine enveloppe a été négociée au niveau national et régional. En ce qui concerne l'Aquitaine elle s'élèvera à 1,5 millions d'euros. Les critères d'éligibilité établis par l'Europe sont beaucoup plus restrictifs et les dossiers devront faire l'objet d'une sélection plus stricte que pour l'enveloppe précédente.

En deuxième partie de réunion, une table ronde animée par votre Association a permis de favoriser les échanges avec la salle sur **les nouvelles exigences du traitement contre le fomès et la problématique du déficit en graines du pin maritime**.

M. ALVERRE, du service de Défense et Sécurité en Forêt de la DRAAF, M. ROGER du SerFoB de la DRAAF, M. PINAUDEAU, de la Caisse de Prévoyance, MM. FRAYSSE et ALLAZARD du FCBA, M. MEUNIER de l'ONF et M. BALLARIN de la société PLANFOR ont apporté des informations et alimenté les échanges sur les deux problématiques.

L'homologation du ROTSTOP comme produit unique pour le traitement contre le fomès, impose à son utilisateur de détenir un certificat individuel opérateur pour le salarié ou décideur pour le chef d'entreprise en travaux et services respectivement d'une durée de 2 et 3 jours. Il à signaler qu'un important travail de la FNEDT* a été menée auprès du ministère pour éviter aux ETF de devoir obtenir l'agrément d'entreprise (deux référentiels à respecter avec un audit tous les 18 mois par un organisme certificateur) pour pouvoir utiliser le ROTSTOP. Le FAFSEA s'est engagé à continuer à soutenir les ETF dans leur effort de formation auprès de leurs salariés et des chefs d'entreprise. La caisse de prévoyance a conseillé aux entrepreneurs de distinguer dans leurs factures la prestation d'exploitation et de traitement. En effet, les propriétaires forestiers pourront bénéficier d'une défiscalisation sur ces travaux de traitement.

Une étude menée par le FCBA est en cours sur le massif pour apporter des prescriptions en matière de réglage de matériel, de préparation du produit et de coûts. Ils sont à la recherche de chantiers d'exploitation, où un traitement contre le fomès est réalisé avec le ROTSTOP. Les temps de préparation de la bouillie, l'efficacité du colorant, les doses nécessaires seront entre autre étudiés.



Suite à la requête de la DRAAF, les déclarations des grainiers et pépiniéristes sont rassurantes. Les besoins en plants et en graines pour 2015 seront assurés. Cependant, si la récolte de l'année prochaine continue à être mauvaise, la campagne 2016 sera compliquée.

En conclusion, Béatrice GENDREAU du Conseil Régional et Olivier ROGER de la DRAAF Aquitaine ont réaffirmé leur soutien à l'Association et aux Entreprises de Travaux Forestiers.

*Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires